

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 2 mai 2017 à 19 h, au Centre récréatif Rivière-des-Prairies, 7650, boul. Maurice-Duplessis, les deux (2) demandes de dérogations mineures** suivantes.

**1. Bâtiment multifamilial situé au 12585, rue Forsyth, district de Pointe-aux-Trembles**

L'objet de cette demande est de permettre des conduits d'équipement mécanique situés en cour avant ayant une superficie maximale de 1680 cm<sup>2</sup>, plutôt que 300 cm<sup>2</sup> prescrits à l'article 149.1 du Règlement de zonage en vigueur.

**2. Bâtiment résidentiel situé aux 11700-11702, rue Notre-Dame Est, district de Pointe-aux-Trembles**

L'objet de cette demande est de permettre un projet de remplacement du bâtiment résidentiel existant, situé aux 11700-11702, rue Notre-Dame Est. Ce nouveau bâtiment aura des marges latérales de 1,52 mètre au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé en vertu de l'article 90 du Règlement de zonage en vigueur et un total des deux marges latérales de 3 mètres au lieu de 6 mètres tel qu'exigé en vertu de l'article 28 de ce même Règlement ainsi que selon la grille des spécifications concernée par cet immeuble.

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Montréal, le 12 avril 2017.

Le secrétaire d'arrondissement

M<sup>e</sup> Alain Roy, LL.M., O.M.A., avocat

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*